



NOTES:

- La hauteur sur le niveau de la mer du lieu de l'escalier ne doit pas dépasser 1000 m. En cas de doute, contactez MP.
- Si une des situations suivantes se produit, les dimensions marquées avec * s'agrandiront de 500 mm:
- (1) Largeur de l'échelon 600 mm.
- (2) Double actionnement.
- (3) VVVF et la puissance supérieure dépasse 11 kW.
- (4) 220V et la puissance supérieure dépasse 7,5 kW.
- 3. Le client doit fournir la base de support intermédiaire, qui peut être fabriquée avec du Béton renforcé ou une structure métallique dans la position correcte au cas où la distance horizontale L dépasse 15m.
- Les conditions des connexions du bâtiment et les escaliers doivent être conformes aux normes nationales (EN 115-1:2008+A1:2010). En cas de doute, contactez MP.